



N° 801

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 mars 2018.

## PROPOSITION DE LOI

*visant à mettre fin à la corrida en France,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Philippe MICHEL-KLEISBAUER,

député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Sans qu'il soit utile d'en dire plus.

PROPOSITION DE LOI

**Article unique**

Le septième alinéa de l'article 521-1 du code pénal est supprimé.

